

Procès-Verbal du conseil municipal du lundi 16 octobre 2023 à 18h30

PRESENTS : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, BOLLE Erick, DUTFOY Guillaume, MARCHWACKI Éric.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE UN POUVOIR : ABELY Michel a donné pouvoir à BARNOUIN Karina

ABSENTS : POYOL Julie, COLIN Hubert

Secrétaire de séance : BARNOUIN Karina

Début de séance : 18h47

Validation par les membres du Conseil du compte-rendu de la dernière séance

Arrivée de Marchwacki Eric à 19h00

1- Création d'un restaurant/commerce : Délégation de service public

Nous n'avons pas eu la réponse au sujet de la TVA applicable ou pas sur la redevance mensuelle. Le vote est reporté à la séance suivante.

2- Création d'un espace pour pose de containers poubelles :

Monsieur le Maire nous présente le devis de Missolin pour créer l'espace nécessaire pour les containers à poubelles, déplacer le container à verre et ajouter un container pour les cartons volumineux pour un montant de 8 952 € H.T. Voté à l'unanimité

3- Décision modificative n°2 et 3

Il s'avère utile de prévoir les fonds nécessaires pour mandater la facture concernant la création d'un espace containers.

+1 143.28€ crédités à l'opération « divers 2023 pour un total de 10 502.40€ TTC,

- 1 143.28€ pris sur l'opération « pont Lauzon » qui est clôturée.

Afin de faciliter les réservations et le paiement en ligne du centre de loisirs, l'acquisition d'un logiciel est un préalable. Cette acquisition sera prise en charge par les deux communes du RPI à hauteur de 50%. Il convient d'abonder de 900€ l'imputation 2051, les crédits seront pris sur l'opération « centralité du bourg », celle-ci est terminée. Coût de l'acquisition : 1 200€ TTC

Voté à l'unanimité

4- Tableau des effectifs : avancement de grade

Monsieur Pascal Gérard est actuellement adjoint technique principal 2^{ème} classe et passerait Adjoint technique principal 1^{ère} classe avec une augmentation de 43,32€ brut mensuel. Accord de principe à l'unanimité. Le Comité Social Technique sera sollicité pour avis.

5- Questions diverses

Dans le cadre du niveau de vigilance VIGIPIRATE Alerte attentat, Monsieur le Maire nous dit que pour apporter une mesure de sécurité aux abords de l'école, il a autorisé que le véhicule de la directrice soit stationné sur la voie d'accès à l'école afin d'éviter qu'un véhicule ne force le portail.

Levée de séance à 19h30.